

Initiative populaire fédérale « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et adolescents sans publicité pour le tabac) » et contre-projet indirect

De quoi s'agit-il ?

L'initiative populaire « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac » vise à interdire toute forme de publicité pour les produits du tabac qui touche les enfants et les jeunes. La publicité qui s'adresse exclusivement aux adultes doit rester autorisée. L'initiative a été lancée par l'Alliance pour la santé en Suisse. Celle-ci se compose de diverses associations de santé, dont la Ligue pulmonaire, Swiss Olympic ou la Ligue suisse contre le cancer.

Le contre-projet indirect

Le Conseil fédéral, le Conseil national et le Conseil des États rejettent l'initiative populaire à la majorité, estimant qu'elle va trop loin. En modifiant la loi sur les produits du tabac, les Chambres ont toutefois élaboré un contre-projet indirect à l'initiative, lequel reprend les points essentiels de l'initiative. Une interdiction de la publicité dans les cinémas et dans l'espace public doit notamment être introduite. De même, la publicité pour le tabac doit être interdite sur Internet et dans la presse si elle s'adresse exclusivement aux mineurs.

Voici ce que disent les partisans de l'initiative populaire

La majorité des fumeurs consomment leurs premières cigarettes avant la majorité

En Suisse, près de 9 500 personnes meurent chaque année des suites du tabagisme. Des études montrent que 57 % des fumeurs ont commencé à fumer alors qu'ils étaient mineurs. Par ailleurs, il a été constaté que les adolescents qui sont souvent en contact avec la publicité commencent davantage à fumer.

La publicité des fabricants s'adresse de manière ciblée aux jeunes

Les fabricants s'assurent l'influence et l'attention en sponsorisant des fêtes, des festivals et des concerts. Les jeunes visiteurs perçoivent les entreprises comme des mécènes promoteurs de la culture et se font une image positive des produits du tabac nocifs pour la santé.

Réduire les coûts sociaux élevés

En Suisse, la consommation de tabac occasionne chaque année un coût social de 4 milliards de francs sous la forme de pertes de production dues à la maladie, au chômage, à l'invalidité et aux décès prématurés. Ces coûts sont bien plus élevés que le montant que l'industrie publicitaire et les organisateurs perdraient en adoptant des directives publicitaires cohérentes, comme le souhaite l'initiative.

Voici ce que disent les partisans du contre-projet indirect

Les points essentiels de l'initiative sont repris

Les points essentiels de l'initiative populaire sont repris dans le contre-projet indirect : la publicité sur des affiches dans les lieux publics, les cinémas, les transports publics et sur les terrains de sport est interdite. Des restrictions encore plus drastiques concernant la publicité pour le tabac engendreraient un déséquilibre entre la santé publique et les intérêts de l'économie.

Restrictions pour le sponsoring de manifestations avec public mineur

Le sponsoring doit également faire l'objet de fortes restrictions : le contre-projet indirect interdit le sponsoring de manifestations en Suisse si celles-ci ont un caractère international ou s'adressent à un public mineur.

Possibilité de prescriptions publicitaires plus strictes édictées par les cantons

Avec le contre-projet indirect, les cantons peuvent en outre aller plus loin et édicter des prescriptions plus strictes que la Confédération en matière de publicité, de sponsoring et de promotion des ventes.

Recommandation

Le Conseil national recommande de rejeter l'initiative populaire par 101 voix contre 88 et 7 abstentions et d'adopter le contre-projet indirect. Le Centre a donné 23 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. Le Conseil des États recommande de rejeter l'initiative populaire par 29 voix contre 12 et 1 abstention et d'accepter le contre-projet indirect. Le Centre a voté par 12 voix pour et 1 abstention le rejet de l'initiative populaire et l'adoption du contre-projet indirect.